

## Mémento

### «Option de capital » ... ou la question : rente viagère ?

---

Avant la retraite, il est important de choisir entre une rente viagère ou un versement unique en capital. Cette décision est de grande importance et doit être mûrement réfléchie. Votre situation financière et vos objectifs personnels jouent un rôle clé.

#### Rente ou capital : avantages et inconvénients

##### Avantages d'une rente :

- Revenu régulier garanti à vie (sécurité)
- Rente de survivant pour le conjoint et les orphelins
- Rente partenaire pour les couples non mariés/non enregistrés
- Sécurité à long terme : plus vous vivez longtemps, plus vous bénéficiez des paiements de la rente

##### Avantages d'un retrait en capital :

- Flexibilité financière
- Opportunité de rendements plus élevés grâce aux investissements
- Possibilité d'anticipation de l'héritage
- Le capital restant revient aux héritiers
- Possibilité d'amortir (partiellement) une hypothèque

##### Inconvénients d'une rente :

- En cas de décès, le capital non utilisé revient à l'institution de prévoyance

##### Inconvénients d'un retrait en capital :

- Gestion et risques liés aux investissements
- Absence de revenu garanti à vie
- Incertitude quant à l'espérance de vie et aux besoins en capital

##### Aspects fiscaux :

- Rente : 100 % imposable comme revenu
- Capital : imposition à un taux réduit lors du versement, puis soumis à l'impôt sur la fortune
- Impôt sur les revenus des placements

#### Aide à la décision : quelle option vous convient ?

##### Raisons de choisir la rente :

- Vous êtes en bonne santé et avez une espérance de vie élevée
- Votre partenaire est nettement plus jeune que vous
- Vous n'avez pas d'héritiers
- Vous avez peu d'expérience en matière d'investissements
- La rente est votre unique source de revenus
- Vous privilégiez un revenu régulier et garanti

##### Raisons de choisir le retrait en capital :

- Vous avez des enfants ou souhaitez soutenir d'autres personnes financièrement
- Vous souhaitez transmettre votre capital de prévoyance
- Vous avez de l'expérience en investissements
- Vous recherchez une flexibilité financière
- Vous disposez déjà d'un patrimoine supplémentaire

**Conclusion** : Le choix entre la rente et le retrait du capital dépend fortement de votre situation individuelle. Faites-vous aider par un conseiller financier indépendant. Les RH de votre employeur vous aideront certainement. La **PVS** vous fournira volontiers des calculs, prenez contact avec nous.